

---

Pétition de la société populaire d'Epernay demandant la proscription du célibat et l'arrêt des traitements pour les prêtres non mariés, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition de la société populaire d'Epernay demandant la proscription du célibat et l'arrêt des traitements pour les prêtres non mariés, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 503-504;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39789\\_t1\\_0503\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39789_t1_0503_0000_16);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

demandons que le nom de Pont-de-Cé soit changé dans celui que vous jugerez convenable.

« Vive la République française une et indivisible ! Vive la Constitution ! Vive la Montagne ! et vivent les sans-culottes !

« HUMEAU, président de l'assemblée du canton des Ponts-de-Cé; MONIER, officier municipal; RONTARD, municipal. »

Les républicains du Puy, département de la Haute-Loire, font part à la Convention nationale de leur indignation des forfaits commis en la personne du représentant Beauvais; ils en demandent une vengeance éclatante, et que les Anglais soient déclarés ennemis du genre humain.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des républicains du Puy (2).

Les républicains du Puy, département de la Haute-Loire, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Et nous aussi nous avons été pénétrés d'indignation au récit des forfaits commis en la personne du représentant Beauvais. Quoi ! Les Français républicains sont outragés de la manière la plus indigne et la plus inouïe, et ils ne sont pas encore vengés ? Quoi ! la plus perfide des trahisons a livré le port de Toulon à une horde de scélérats, et les Français ne sont pas encore accourus de toutes parts pour laver dans le sang de ces esclaves l'injure faite à la nation entière ?

« Législateurs, vous avez employé tous les moyens pour ouvrir les yeux à ce peuple, notre voisin, jadis ami de la liberté, mais aujourd'hui courbant la tête sous le joug du despotisme le plus affreux; vous avez fait tout ce que l'amitié qui vous liait avec lui prescrivait dans les circonstances, et vous avez tâché de le rappeler à son antique énergie : il a été sourd et aveugle. Eh bien ! dites-lui aujourd'hui que les Français le comptent au nombre de leurs plus cruels ennemis; dites-lui qu'ils ont voué une haine implacable à tous les tyrans et à leurs satellites et surtout à ceux qui, oubliant tous les principes de la nature, ne peuvent plus être regardés que comme un peuple d'anthropophages; déclarez-lui, au nom de l'humanité outragée, une guerre à mort. Et adhérant à l'adresse qui vous a été présentée par nos frères de Rouen, comme eux nous vous demandons que vous déclariez à l'univers entier que les Anglais sont ennemis du genre humain, que les Français ont juré de périr tous plutôt que de souffrir plus longtemps que leur territoire soit souillé par la présence d'aucun monstre à figure humaine.

« C'est à vous, intrépides Montagnards, que nous présentons notre vœu; c'est à vous que nous adressons nos plaintes et à qui nous faisons part de notre juste indignation; c'est à

vous à qui nous demandons de seconder nos intentions. »

(Suivent 14 signatures.)

Les administrateurs du district d'Ervy félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix, dont une des conditions sera sans doute, disent-ils, la vengeance éclatante de l'assassinat du représentant du peuple Bayle ». Ils appellent la sollicitude de la Convention nationale sur les subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des subsistances (1).

La Société républicaine d'Épernay félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste; elle demande que le célibat soit proscrit, et que les prêtres qui ne seront pas mariés dans six mois soient déchus des droits de citoyens et privés de leur traitement.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Suit la pétition de la Société républicaine d'Épernay (3).

La Société républicaine s'écrit à Épernay, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Vous avez frappé de la massue nationale un tyran, une femme scélérate, des traîtres, des fripons. Vous avez détruit l'agiotage et l'accaparement; grâces vous soient rendues, vous avez sauvé la patrie, mais il vous reste un pas à faire : proscrivez le célibat, l'État y gagnera et les incœurs aussi, par là vous resserrerez les liens qui unissent la grande famille des Français, par là vous comprimerez pour jamais l'égoïsme, le moi, ennemi le plus dangereux de la chose publique et qui seul fait les célibataires. Cependant nous sentons bien qu'il ne peut être pris de mesures répressives contre le célibat parce qu'elles seraient incompatibles avec la liberté, mais nous demandons qu'au moins les célibataires soient exclus à l'avenir de toutes les fonctions publiques; la loi que nous sollicitons pourra être comptée au nombre des lois révolutionnaires et le jour où vous la porterez sera encore un beau jour pour la République. Quant aux prêtres, si vous en conservez, nous demandons que tous ceux qui ne seront pas mariés dans le délai de six mois soient déchus des droits de citoyen et privés de leur traitement.

« Représentants, poursuivez vos glorieux travaux, assurez le bonheur de la France; restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez conduit dans le port le vaisseau de l'État qui vogue de-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(1) *Ibid.*

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>18</sup> 1038A, dossier 1369.

puis longtemps sur une mer orageuse. Tel est le vœu des sans-culottes de la commune d'Epernay et de tous les vrais républicains.

« Salut en la République (1). »

« Les membres du comité de rédaction et de correspondance,

« MARC KENNA, président; CHAPPRON l'aîné; PAROISSIEN, secrétaire. »

**Les conseils généraux des communes composant le district de Carentan annoncent que les citoyens de ce district se lèvent en masse pour aller exterminer les rebelles.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre des conseils généraux des communes du district de Carentan (3).*

*Les conseils généraux et les sans-culottes des 17 communes du canton de La Haye-du-Puits, district de Carentan, département de la Manche, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Citoyen Président,

« Le tocsin sonne, la générale bat, nous partons en masse pour aller réduire en poudre les brigands fugitifs qui ont la témérité de venir souiller notre territoire. Des faux, des fourches, des piques, voilà nos armes, mais entre les mains de sans-culottes, elles valent bien les armes de ces fanatiques et de ces rebelles aux abois. Avant de voler à la victoire, nous te prions d'être l'interprète de nos sentiments républicains auprès de la Convention. Nous voyons avec la plus grande satisfaction qu'elle répond à la confiance de ses commettants. Les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers, la chute des têtes fédéralistes, celle de l'infâme rejeton de la maison dite d'Autriche, la fixation des denrées de première nécessité déjouent les projets libéricides et immortalisent la République. Cependant, citoyen Président, pour en assurer encore davantage (s'il est possible) les fondements, dis à tes collègues qu'il leur reste une dernière tête de Phydre à abattre, celle du hideux fanatisme. Le temps, ou plutôt la raison ne tarderont pas à vous seconder. Il vous est réservé de hâter la chute de ce monstre. Restez, nous vous en conjurons, au nom du salut de la patrie, au poste du péril et de la gloire jusqu'à l'époque où les ennemis extérieurs et intérieurs terrassés, le sol de la République ne portera plus que des sans-culottes.

« A la Haye-du-Puits, le 25 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

*(Suivent 57 signatures.)*

**Le conseil général de la commune d'Autun annonce à la Convention nationale qu'elle a changé ses prêtres en citoyens, ses églises en maisons d'instruction, les dépouilles du fanatisme en ressources nationales.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du conseil général de la commune d'Autun (2).*

« Autun, 8 frimaire, l'an II de la République française.

« Citoyens législateurs,

« La commune d'Autun qui a applaudi unanimement au supplice de Capet, à la proclamation de la République une et indivisible, à l'immortelle journée du 31 mai, vient de métamorphoser ses prêtres en citoyens, ses temples en maisons d'instruction, les dépouilles du fanatisme en ressources nationales. Nous ne cessons de pousser au char révolutionnaire que lorsque tout le globe sera couvert d'une vaste famille de frères et d'amis.

« Vivent la liberté, l'égalité et le culte de la patrie !

« Les membres composant le conseil général de la commune d'Autun. »

*(Suivent 15 signatures.)*

**Le citoyen Boulanger [BOULENGER], ci-devant prêtre, annonce à la Convention qu'il a cessé depuis dix mois l'exercice de son métier, et qu'il a cru devoir faire brûler ses lettres de prêtrise par le département de la Sarthe, où il était vicaire épiscopal, afin que cet acte fût plus utile.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la lettre du citoyen Boulanger (4).*

*Le citoyen Boulanger, ci-devant prêtre, à la Convention nationale.*

« Paris, le 12 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Depuis dix mois, j'ai quitté les fonctions de prêtre que je n'ai jamais exercées sans rougir de me voir classé parmi les apôtres de la superstition. J'ai conservé cet état tant que j'ai eu la douleur de voir que les préjugés le rendaient utile à mes concitoyens; je me suis empressé de le quitter aussitôt que j'ai cru qu'ils pouvaient s'en passer. Je ne vous envoie pas les patentes de ce métier ridicule que le bon sens vient de proscrire parmi nous, j'ai cru devoir

(1) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 336 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 1521, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 303.

(3) *Archives nationales*, carton C. 285, dossier 831.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 303.

(2) *Archives nationales*, carton C. 285, dossier 831.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 303.

(4) *Archives nationales*, carton C. 285, dossier 831.